



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

24.028 – Demande de deux crédits supplémentaires au budget 2024

Intervention de Anne Bramaud du Boucheron au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs

Le rapport 24.028 présente deux demandes de crédits supplémentaires au budget 2024.

Vous en conviendrez, chers collègues, ce n'est pas une bonne nouvelle.

Il n'est jamais agréable pour nous, député·es, de devoir approuver des dépassements budgétaires sur les enveloppes que nous avons définies. Cependant, ces ajustements semblent difficiles à anticiper, étant largement influencés par des facteurs que l'État ne maîtrise pas, du moins à court terme.

Le groupe socialiste reconnaît la complexité du processus budgétaire, qui nécessite de jongler avec différentes temporalités. Toutefois, comme la commission, nous soutenons un monitoring rigoureux ainsi qu'une transmission précoce des informations au législatif pour garantir une meilleure gestion.

Cependant, si le canton de Neuchâtel peut se réjouir d'une faible augmentation de la prime Lamal pour 2025 par rapport à nos voisins romands, il n'en demeure pas moins que la population a de plus en plus de difficultés à faire face à cette charge obligatoire.

Ce n'est pas une bonne nouvelle !

Force est de constater que l'emballement du système de financement des soins – notamment l'augmentation des primes – entraîne une hausse des volumes de notre système de solidarité. Nous ne parvenons plus à garantir un niveau de vie décent pour l'ensemble de notre population.

Ces crédits supplémentaires concernent, d'une part, les rentiers AVS/AI qui, après une longue carrière, n'ont d'autre choix que de recourir aux prestations complémentaires. D'autre part, ils concernent les personnes non bénéficiaires de subsides, qui malgré leurs efforts, ne peuvent plus payer leurs primes. En effet, 66 % des actes de défaut de biens concernent des personnes non subsidiées.

Ce n'est pas une bonne nouvelle !

Nous espérons, pour la population, que les mesures d'atténuation prévues auront un effet préventif et que les résultats escomptés se manifesteront dès 2025.

Il s'entend que le groupe socialiste soutiendra favorablement le projet de décret.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste,
Anne Bramaud du Boucheron